

Edito

Le 20 mars, le GIEC a publié son 6^{ième} rapport d'évaluation. Le constat est accablant : La hausse de la température globale s'est encore accentuée, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît, les émissions des gaz à effet de serre continuent d'augmenter et les impacts vont s'intensifier.

Le nombre de mesures d'adaptation augmentent fortement, mais la nécessaire évolution entre la poursuite d'un mode de vie avec peu d'efforts et l'adoption de comportements responsables, ne peut être que le résultat d'une prise de conscience individuelle voire mieux collective.

L'alerte significative d'absence d'eau potable chez nos voisins du Causse en fin 2022, n'était pas un accident isolé, il y a fort à croire que ceci se renouvellera dans les années à venir.

Il importe dès à présent que chacune et chacun des habitants de notre territoire soient convaincus que nous devons faire évoluer notre mode vie, afin de préserver les futures générations.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a tenu séance ce vendredi 17 décembre 2023. Comme chaque année à la même période, le Conseil a consacré une partie de sa séance à l'examen des résultats comptables et financiers du Budget Principal et des 2 budgets annexes (Transport Tapoul et Via Ferrata) de l'année 2022.

LE BUDGET PRINCIPAL :

• La section Fonctionnement avait été votée en début 2022 pour un montant de 181 167 €. Au niveau des recettes, malgré les incertitudes sur l'énergie (électricité, carburant) et une conjoncture inflationniste, nous avons réaffirmé, notre volonté de ne pas accroître la pression fiscale sur les foyers de la commune. Nous avons pris le parti, d'une part d'anticiper nos achats dans le 1^{er} semestre 2022 et d'autre part d'être vigilants et rigoureux sur les dépenses de fonctionnement.

L'exercice 2021 se caractérise par des dépenses maîtrisées 136 178,28 € et des recettes légèrement inférieures à nos prévisions 172 772,84 €. Cela se traduit par un excédent de 36 594,56 €.

• La section Investissement avait été dotée tant en dépenses qu'en recettes d'une enveloppe de 289 908,49 €.

2 opérations en 2022 symbolisent bien la diversité des investissements communaux :

► L'un discret mais indispensable concerne la mise aux normes des divers compteurs du bâtiment communal dont ne subsiste que le revêtement dans la descente vers la mairie.

► L'autre plus spectaculaire a permis de réaliser l'accessibilité au temple pour les PMR. En dépenses, seuls 111 344,69 € ont été réalisés. Nous avons subi encore les retards accumulés par les entreprises en 2020 et 2021 suite aux confinements successifs.

Au niveau recettes, 171 549,47 € ont été engagées, les subventions octroyées nous permettant de planifier nos travaux sur le moyen terme.

60 204,99 €, tel est l'excédent de la section Investissement pour 2022.

L'exercice 2022 fait apparaître un résultat de clôture de **96 799,34 €**



Le Budget Transport Tapoul

L'excédent de la section fonctionnement du budget transport Tapoul 2022 s'élève à 677,91 €.

Section investissement, l'excédent 2022 s'élève à 5 468,34 €.

Soit un excédent cumulé de **6 146,25 €**

Le Budget Via Ferrata

Affiche un excédent cumulé de **3 803,59 €**.

Soit 1 715,95 € en fonctionnement et en investissement 2 087,64 €.

En cumulé, l'excédent global 2022 s'élève à 106 749,18 €

Le résultat d'une coopération avec la commune de Bassurels. :

L'achat d'une mini pelle en copropriété



- Le Conseil a ratifié la convention proposée par le CDG48 portant sur l'application de la loi du 22 décembre 2021 instituant une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique.
- Nous avons renvoyé à une autre séance la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public la nuit, afin de nous donner le temps de compléter notre information sur les économies réelles sur les futures factures.
- Sollicité par l'association qui gère le matériel du service d'accueil-secrétariat de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Meyrueis, et vu les nombreux habitants de la commune qui sollicitent les diverses prestations médicales, nous avons décidé d'allouer une subvention de 300 € pour participer à l'amélioration de la capacité de gestion téléphonique
- .Location Via Ferrata, il a été exposé aux Conseillers qu'une étude avait été conduite afin de conclure un partenariat avec les gérants du Rucher de Rousses pour faciliter et fluidifier les locations de matériel e de hors des mois de Juillet et Août. Une proposition sera débattue lors du prochain Conseil.
- La mini pelle ayant été livrée et déjà en action, il nous reste à rédiger une convention d'utilisation et de maintenance entre les copropriétaires : les mairies de Bassurels et de Rousses.
- Nous avons été destinataire d'une demande pour le moins surprenante, l'hébergement d'une station sismologique temporaire (2023 à 2026). Une grande étude sismologique du Massif Central va débuter, le territoire de la Commune de Rousses est identifié comme un site de déploiement. Nous devons contacter l'Observatoire Midi-Pyrénées pour bien appréhender les conditions, avant de se prononcer...

Visite de M le Sous-Préfet

Vendredi 7 avril 2023, nous aurons le plaisir d'accueillir M le Sous-Préfet pour une visite de courtoisie, organisée à son initiative.

Dans un premier temps, accompagné des adjoints, nous aurons l'occasion de lui montrer, nos problématiques mais aussi nos récentes réalisations et projets en cours ou à venir.

La deuxième partie de la visite sera un temps d'échanges pour un déjeuner au Rucher de Rousses avec l'ensemble des Conseillers municipaux.

Adressage

Le Conseil a pris connaissance des travaux de la **Commission Adressage**, les contraintes et obligations de cette opération nous ont été précisées. Puis les propositions issues de la concertation avec les habitants présents mais aussi les remontées des résidents, nous ont été dévoilées du Gua jusqu'à Cabrillac.

Il a été décidé de publier en Avril un numéro spécial « Hello Rousses » afin de publier les propositions d'appellations et d'identifications. D'ouvrir à cette occasion une dernière concertation, avant de boucler le volet de dénomination.

Après avoir sollicité les financements nécessaires, 2024 devrait voir s'ouvrir la réalisation concrète : apposition des plaques de rues, numérotation métriques des habitations...

Transport Tapoul

L'application de la réglementation sur le repos hebdomadaire des personnels exerçant, même occasionnellement, une activité de transport de personnes, nous conduit à modifier, l'été, les jours de travail de l'agent communal afin de pouvoir lui octroyer un repos hebdomadaire de 45 heures.

Cette modification touchant le fonctionnement du transport Tapoul, une information a été adressée au Préfet de la Lozère ainsi qu'au Parc National des Cévennes, à l'Office National de Forêts de la Lozère et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Notre lettre du 2 mars 2023, précisait nos intentions de modifier l'arrêté municipal du 7 août 2001, par un arrêté pris lors de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2023 et que dans l'attente nous restions à leur disposition pour échanger sur ce sujet.